

MÉMOIRE POUR LA COMMISSION DE CONSULTATION
SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉS
AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

**INVESTIR DANS LA STRUCTURE D'ACCUEIL :
UN INVESTISSEMENT SOCIAL RENTABLE**

**SERVICE D'AIDE À L'ADAPTATION
DES IMMIGRANTS ET IMMIGRANTES
(SAAD)**

ORGANISME COMMUNAUTAIRE

YANNICK FAUTEUX
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OCTOBRE 2007

Depuis 1988, le Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (SAAI) est une organisation communautaire qui intervient, d'une part, auprès des immigrants pour faciliter leur adaptation et leur nouveau milieu de vie et, d'autre part, auprès des Québécois dans le but de les sensibiliser au vécu et aux besoins des nouveaux arrivants et à leur apport à la société québécoise. Annuellement, nous accompagnons plus de 500 immigrants. Nos services se divisent en deux grands groupes : l'accueil et l'établissement, puis la santé et la lutte à la pauvreté. Nous appuyons les nouveaux arrivants dès leur arrivée. La force du SAAI s'explique par le dynamisme, la compétence et la vocation de nos cinq employées et de nos 76 bénévoles. La composition du SAAI est un modèle de diversité. En plus, d'avoir des membres de plusieurs nationalités, nos bénévoles sont de tous les âges, passant des personnes retraitées aux jeunes étudiants.

Malgré la controverse entourant les activités de cette commission et le scepticisme de certains sur les conséquences de cette démarche, nous estimons, en tant qu'organisme communautaire oeuvrant avec une clientèle immigrante, qu'il était de notre devoir d'exprimer notre point de vue sur les enjeux de la diversité culturelle. Même si, depuis le début de la commission, plusieurs ont manifesté leurs craintes et leur insécurité vis-à-vis l'intégration des personnes immigrantes, nous espérons que la commission pourra accomplir son mandat de clarifier la question de l'intégration. Nous souhaitons que les travaux de la commission permettent à l'opinion publique de baser son opinion sur un portrait global de la situation et non sur quelques cas particuliers qui ne reflètent pas réalité de la majorité des personnes immigrantes. Nous espérons également que cette commission permettra de placer l'immigration, et la diversité culturelle qu'elle engendre, au cœur des enjeux stratégiques pour la prospérité de la nation québécoise.

Notre mémoire poursuit deux objectifs principaux. Le premier consiste à réaffirmer que l'immigration doit être vue comme une solution et non comme une menace à l'identité québécoise. Le deuxième objectif consiste à démontrer l'importance d'investir adéquatement dans les structures d'accueil des nouveaux arrivants afin d'assurer une intégration efficiente. En d'autres mots, si comme société nous décidons, pour assurer notre croissance économique, d'accueillir des nouveaux immigrants, nous insistons sur le fait que nos moyens doivent être proportionnels à nos ambitions.

L'immigration : solution indispensable

Il est pertinent de rappeler que les raisons pour lesquelles les sociétés québécoises et canadiennes ont accepté d'accueillir des nouveaux arrivants ne sont pas liées à des motifs humanitaires ou altruistes. Notre histoire démontre que le recours à l'immigration fut d'abord justifié, entre autres, par un besoin de main-d'œuvre, laquelle s'avère indispensable à notre prospérité économique. La situation actuelle de la démographie québécoise démontre que nous avons autant besoin des immigrants qu'ils ont besoin de nous. Il est important que la population québécoise soit conscientisée sur les impacts de la pénurie généralisée de main-d'œuvre anticipée sur notre productivité et, par conséquent, sur notre capacité à financer nos services publics et nos programmes sociaux. L'immigration n'est pas une menace à notre style de vie, mais plutôt une condition essentielle à son maintien. Ainsi, dans une société où l'inclusion passe principalement par l'emploi, le contexte de la pénurie généralisée de la main-d'œuvre a rarement été aussi favorable à une intégration adéquate des nouveaux arrivants.

Il serait par contre réducteur d'associer uniquement les avantages de l'immigration à une « paire de bras ». Notre expérience auprès des immigrants nous démontre que ces derniers sont guidés par la volonté d'améliorer le sort de leur famille. La vaste majorité d'entre eux possèdent en outre des valeurs communautaires et d'entraide fortes. La plus part d'entre eux connaissent pleinement la valeur de la démocratie et de la paix sociale. Il suffit de s'intéresser un peu à la réalité des immigrants pour constater leur détermination à s'intégrer pleinement à notre société afin de réussir leur nouvelle.

Le contexte de mondialisation nous impose une plus grande ouverture et une meilleure connaissance de l'Autre. Ce sont d'ailleurs des qualités de plus en plus recherchées dans le monde du travail. Pourquoi en serait-il autrement pour la société? C'est d'ailleurs par l'entremise de la diversité que s'expriment le plus concrètement l'innovation et l'échange de savoir.

Un modèle d'intégration à ajuster plutôt qu'à réformer

Avant de bouleverser notre approche, nous estimons qu'il faudrait prendre le temps d'analyser globalement les problèmes engendrés par l'intégration des nouveaux immigrants et d'évaluer leur ampleur. Le Québec a choisi la voie de l'interculturalisme. Tel qu'il est clairement défini dans le document de consultation de la commission, l'approche préconise que les personnes immigrantes peuvent, si elles le désirent, préserver l'essentiel ou une partie de leur culture en la conjuguant avec la culture québécoise. Ces gens s'approprient la langue française, ils participent à l'identité québécoise et à la mémoire collective. L'équilibre entre l'intégration et la diversité est en constante mutation et sa dynamique doit se baser sur des relations respectueuses avec l'Autre. Jamais il n'est demandé à la majorité de s'effacer pour intégrer adéquatement les immigrants. Avant de conclure que ce modèle est un échec, nous sommes à même de constater, à partir de notre expérience sur le terrain, que le modèle de l'interculturalisme permet aux immigrants de s'intégrer plus facilement à notre culture sans encourager la « ghettoïsation ».

Que faire avec les pratiques religieuses?

Nous sommes totalement en désaccord avec la perception que les immigrants refusent de s'intégrer et obligent la société d'accueil à se soumettre à leurs demandes. Les problématiques soulevées dans les médias étaient essentiellement d'ordre religieux et non d'origine ethnique. Il y a eu là détournement de sens.

Il serait intéressant d'analyser de façon plus exhaustive comment les citoyens issus de l'immigration adaptent, s'il y a lieu, leurs pratiques religieuses selon les contraintes de la société d'accueil. Nous serions peut-être étonnés de constater que la vaste majorité d'entre eux, musulmans inclus, adaptent déjà leurs pratiques sans menacer à l'ordre social.

Pour ce qui est des personnes pratiquant une religion au sein de notre clientèle, nous observons que la vaste majorité est ouverte à adapter ses pratiques à son nouveau contexte de vie. Dans cette perspective, avant de fournir une réponse radicale à la problématique des accommodements religieux, il faudrait évaluer l'ampleur de la problématique en vue d'établir des pistes de solutions adaptées aux circonstances.

Selon les définitions du document de consultation, nous estimons que la voie de laïcité radicale, qui irait jusqu'à bannir toute manifestation du religieux dans l'espace public, engendrerait un plus grand malaise que celui qu'elle désire résoudre, et ce, sans compter les problèmes associés au respect de son application. Par ailleurs, la laïcité radicale contreviendrait à l'article 3 de la Charte qui stipule que la religion est une liberté fondamentale. Enfin, au lieu de rassembler les Québécois, nous croyons que cette position les diviserait davantage entre les croyants et non croyants, entre les catholiques et musulmans, etc.

Malgré certaines ambiguïtés qui mériteraient d'être clarifiées afin de prévenir certaines demandes jugées déraisonnables, nous estimons que la laïcité d'ouverture, au sein de laquelle chacun peut s'exprimer et prendre sa place, assure le dialogue nécessaire pour établir les compromis acceptables pour tous. Nous estimons que cette approche constitue le meilleur outil pour préserver notre cohésion sociale.

L'immigration est-elle une menace à l'identité?

Par ailleurs, nous rejetons cette conception selon laquelle l'immigration serait une menace à notre identité et à la langue française. Avec ou sans immigrants, la lutte pour la survie du français en Amérique du Nord dure depuis 400 ans et demeurera une lutte pour les 400 prochaines. Une étude effectuée en 2002 auprès de jeunes issus de l'immigration (enfant de la loi 101) indique que 86 % d'entre eux connaissaient le français et que 70 % l'utilisent de façon prédominante¹. Une autre étude sur « *les enfants de la loi 101* » démontre que ces derniers ont des comportements et des aspirations similaires à ceux

¹ CARPENTIER, Alain, GIRARD-LAMOUREUX, Catherine, *La langue d'usage public de la génération 100*, L'annuaire du Québec 2005, 2004, page 208.

d'origine « *canadienne-française* »² . Or, ces études nous démontrent que le modèle actuel permet, à long terme, l'atteinte de l'équilibre entre l'intégration et la diversité.

Investir adéquatement dans les structures d'accueil

Nous ne voulons pas présenter la réalité immigrante de façon romantique où tout se fait naturellement sans heurts et sans efforts. Nous croyons toutefois que la population aurait intérêt à se sensibiliser aux défis énormes que doivent surmonter les immigrants pour s'intégrer. En plus de se remettre du choc du déracinement, la majorité de notre clientèle doit apprendre une nouvelle langue, adapter son alimentation, maîtriser une nouvelle culture qui influence tous les rapports sociaux, sans parler de l'adaptation à notre climat parfois rigoureux. Le choc culturel est également présent à l'intérieur de leur propre famille où les parents ne s'intègrent pas nécessairement à la même vitesse que leurs enfants. Devant l'ampleur des défis qu'ils doivent relever, si leur volonté s'avère une condition nécessaire à leur intégration, ce n'est pas une condition suffisante. Ces derniers ont besoin de notre appui pour rétablir leurs repères et s'adapter à leur nouvelle culture.

Une intégration réussie doit tenir compte des différentes facettes de la réalité immigrante, tels que les volets économique, social et culturel. Limiter la structure d'accueil à l'employabilité et à la francisation risque de minimiser les bénéfices par rapport aux sommes investies.

Par ailleurs, si l'emploi est la pierre angulaire du mécanisme d'intégration, il ne faudrait pas escamoter l'aspect qualitatif des emplois occupés par les immigrants. Si la main-d'œuvre immigrante est concentrée uniquement dans des emplois précaires, elle risque d'engendrer à long terme une exclusion culturelle et économique beaucoup plus difficile à résoudre.

De plus, le fait de parler français ne garantit pas à elle seule l'intégration à la culture de la majorité. La problématique observée en France démontre que l'exclusion peut se maintenir même si la barrière linguistique ne représente pas un problème.

² BEAULIEU, Isabelle, *Le premier portrait des enfants de la loi 101*, L'annuaire du Québec 2004, 2003, page 260.

Par conséquent, nous estimons que la structure d'accueil doit couvrir l'aspect culturel et social. Pour intégrer efficacement le marché du travail, les immigrants doivent être en contact avec la culture locale afin de leur permettre de s'adapter plus facilement à leur nouveau milieu de vie. Investir dans une structure qui permet de familiariser l'immigrant à ces droits et obligations, aux institutions démocratiques, au système scolaire, aux rapports sociaux hommes-femmes, à la sexualité chez les adolescents, pour ne nommer que ceux-là, lui permet de mieux comprendre sa culture d'accueil.

Si les Québécois désirent que les immigrants s'intègrent à leur culture, il faut en somme leur donner l'occasion d'entrer en contact avec celle-ci. Nous devons être conscients qu'au cours des premières années suivant leur arrivée, il s'avère difficile pour les immigrants d'établir des contacts sociaux avec les Québécois. Fréquemment, leurs contacts se limitent à des rapports institutionnels tels que ceux avec l'employé au bureau de l'Aide sociale ou avec l'enseignant à l'école de francisation. Ils doivent souvent attendre d'avoir intégré le marché du travail pour établir des relations significatives avec « les gens de la place ».

Promouvoir une activité aussi simple que le jumelage interculturel, où un immigrant nouvellement arrivé à l'opportunité d'entrer en contact avec un Québécois, permet de briser plus rapidement cette frontière culturelle, pour ensuite profiter de tous les bénéfices que cela engendre. Un immigrant qui intègre efficacement la culture locale trouve un emploi plus facilement, et par conséquent, paie rapidement sa part d'impôt. En d'autres mots, une intégration réussie permet aux immigrants de contribuer plus rapidement à la richesse collective. À cet effet, nous déplorons que le jumelage interculturel ne soit plus un programme distinct où les organismes recevaient du financement spécifique pour donner ce service. C'était le seul programme qui visait le rapprochement interculturel entre les membres de la société d'accueil et les personnes immigrantes.

Or, si l'immigration est une solution incontournable à notre prospérité économique et si nous sommes unanimes pour conclure que les immigrants doivent s'adapter à la culture locale selon l'approche choisie, il faudrait que nos investissements en intégration soient cohérents et proportionnels avec nos objectifs. Depuis près d'une dizaine d'années, le budget du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) fut à peine indexé au coût d'inflation.

Une grande partie du processus d'intégration est confié aux organismes communautaires qui sont généralement sous-financés. Le SAAI n'échappe pas à cette réalité. Avec le financement obtenu par les divers organismes, tels que le MICC, l'Agence de santé et services sociaux et Centraide ne nous permet pas de couvrir les frais d'opération. Sans le dévouement exemplaire de certains de nos bénévoles, il serait très difficile de poursuivre nos activités sans altérer la qualité de nos services. À titre d'exemple, les activités administratives, tel que les paies des employés, la comptabilité et l'appui à la directrice pour les demandes de renouvellement de subventions sont assumés par une bénévole. Pour atteindre nos objectifs en matière de formation en périnatalité, une de nos bénévoles consacre près de quatre jours/semaine pour assurer ce service. Malgré l'apport considérable de ces bénévoles, notre équilibre budgétaire est particulièrement fragile où nous terminons habituellement l'année avec un surplus ou un déficit d'environ 500 \$. De plus, les organismes doivent consacrer un temps considérable à « courir après le financement » au lieu d'investir leur énergie à la planification à l'amélioration des services.

Si le gouvernement conclut que l'immigration doit s'accroître au cours des prochaines années, il faudrait avoir les moyens de nos ambitions. Nous recommandons donc à la commission de faire l'éclairage sur la réalité des organismes communautaires oeuvrant dans les services offerts aux immigrants. Au SAAI, nous estimons que nos résultats démontrent clairement que l'argent des contribuables est maximisé et qu'à long terme, l'investissement en vaut largement la peine.

Enjeu régional

Les résultats obtenus dans la région de la Capitale-Nationale en matière d'accueil et de rétention des nouveaux immigrants démontrent des lacunes importantes. La population immigrante représente seulement 3 % de la population de la Capitale. Toute proportion gardée, la ville de Québec accueille moins d'immigrants que la ville de Sherbrooke. Pourtant, selon la stratégie gouvernementale, la ville de Québec doit être le deuxième pôle d'attraction pour accueillir les nouveaux arrivants. Si la Capitale-Nationale désire être représentative de la nouvelle réalité québécoise, un coup de barre s'impose. Avec un taux de chômage inférieur à 5% et une population vieillissante, l'immigration doit devenir un enjeu stratégique majeur. De plus, nous estimons qu'une campagne de sensibilisation à plus grande échelle serait nécessaire afin de solidifier l'adhésion de la population à cette nouvelle nécessité.

Accommodement raisonnable

En ce qui a trait à la question des accommodements raisonnables, nous déplorons que le débat nous ait entraîné à discuter de solutions sans avoir circonscrit l'état de situation. On semble avoir confondu les accommodements avec la capacité d'accueil et les enjeux identitaires. Dans ces circonstances, nous souhaitons que la commission amène l'éclairage nécessaire afin de porter un diagnostic sur des faits et non sur un éventail de perceptions. Nous espérons également à ce que les travaux de la commission nous permettent de clarifier la notion d'accommodement raisonnable afin que la population puisse baser son opinion sur une même définition.

Même s'il a été énoncé à plusieurs reprises, nous rappelons à nouveau que les premiers cas d'accommodements raisonnables n'étaient pas liés aux demandes des communautés culturelles. Le principe des accommodements découle d'un choix de société que nous avons fait afin de faciliter l'inclusion des personnes ayant un handicap ou des limitations (ex. : les femmes enceintes). Nous déplorons que le traitement médiatique des dernières années ait confondu les accommodements raisonnables à certains événements impliquant les communautés culturelles. Givrer les vitres d'un YMCA ou exclure les hommes des cours prénataux d'un CLSC ne sont pas des accommodements raisonnables au sens de la charte. Le principe d'accommodement raisonnable doit respecter la notion de contrainte excessive, laquelle suppose une prise en compte des trois variables suivantes :

- Le respect des limites des ressources financières et matérielles;
- La préservation des droits des autres personnes ou du public;
- Le maintien du bon fonctionnement de l'entreprise ou de l'institution.

Ainsi, en théorie, l'application des accommodements n'est pas censée bouleverser le fonctionnement d'un service ou d'une organisation. Par conséquent, les accommodements dits « raisonnables » ne devaient nullement être perçus comme une menace à notre cohésion sociale.

Nous trouvons malheureux que les personnes issues de l'immigration fassent les frais de décisions inadéquates découlant des institutions publiques et juridiques, tel que le projet d'intégrer la Charia liée aux droits de la famille dans le système de justice ontarien. Les communautés culturelles ne sont pas responsables si les différents paliers juridiques et

institutionnels n'ont pas su définir clairement la notion de contrainte excessive. Nous n'avons pas la prétention d'offrir une réponse définitive à la controverse entourant les accommodements raisonnables. Par contre, nous croyons que, si les balises doivent être clarifiées, le principe de base doit d'être maintenu.

Par ailleurs, de la manière dont le débat public fut orienté, nous déplorons que les demandes d'accommodements raisonnables des personnes immigrantes soient perçues comme un refus par ces derniers de s'intégrer à la société québécoise. Les cas particuliers qui ont monopolisé l'espace médiatique ont complètement occulté la réalité de la majorité des citoyens issus de l'immigration. De 1996 à 2005, le Québec a accueilli près de 350 000 nouveaux immigrants. De ce nombre, 280 000 étaient toujours présents au début de l'année 2007³. Cette statistique met en relief que la vaste majorité des immigrants sont en mesure de s'intégrer de façon harmonieuse à la société québécoise, sans générer de controverse. En parallèle avec les quelques cas médiatisés, des nuances s'imposent lorsque nous voulons analyser la volonté des immigrants à cohabiter avec leurs concitoyens.

Conclusion

Bref, nous avons tenté tout au long de ce mémoire d'apporter certaines nuances afin de démontrer que la question de l'immigration et de la diversité culturelle demeure une force pour le Québec. Nous avons aussi voulu démontrer que le fait de réformer de façon radicale notre approche en matière d'intégration n'est pas souhaitable. Avant de tout renverser, nous estimons que la situation actuelle peut s'améliorer de manière significative en ajustant et clarifiant nos façons de faire déjà existantes.

Mais au-delà de la philosophie à adopter, le processus d'intégration pour un immigrant demeure complexe et ne peut se faire sans soutien. Se doter d'un mécanisme d'intégration qui est en mesure de répondre adéquatement aux besoins de cette clientèle nous aidera à prévenir des tensions sociales inutiles. L'efficacité du mécanisme mis en place dépendra de sa capacité à soutenir les nouveaux arrivants à toutes les étapes du processus d'intégration.

³ Source : ministère de l'Immigration et des communautés culturelles.

Enfin, malgré la controverse, nous estimons que les travaux de la commission permettront à la population québécoise d'acquérir la sérénité nécessaire afin de poursuivre l'intégration des nouveaux immigrants avec la même ouverture qui a marqué les dernières années.